RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN BÂTIMENT (H/F/X) - À TEMPS PLEIN - À TITRE CONTRACTUEL - NIVEAU D4 - POUR LA VILLE D'AUBANGE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

Conditions de recrutement

-Être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
-Jouir de ses droits civils et politiques ;
-Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
-Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
-Être âgé de 18 ans au moins ;
-La possession du permis de conduire B est un atout ;
-Une expérience pertinente en maintenance ou entretien technique de bâtiments constitue un atout ;
-Être porteur :

- soit d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) à orientation technique ou professionnelle en lien avec la fonction, notamment dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique, du chauffage/sanitaire, de la maintenance, du HVAC ou des techniques du bâtiment ;
- soit d'un diplôme, d'un titre de compétences ou d'un titre de formation professionnelle en lien avec la fonction, positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications ;

En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

-satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en une épreuve orale se présentant sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission.



Descriptif de fonction

L'agent technique bâtiments participe au suivi, à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements énergétiques, des installations techniques et des dispositifs de sécurité des bâtiments communaux.
Il réalise les contrôles et interventions simples relevant de ses compétences, assure le suivi des prestataires externes et signale les anomalies ou besoins nécessitant une expertise ou une décision du responsable.

Rôles et tâches

Énergie et approvisionnement
-Suivre les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de mazout ; effectuer ou organiser les relevés et encoder les données,...
Installations techniques
-Assurer le suivi courant des installations : chauffage, climatisation/ventilation, ascenseurs, portes automatiques, alarmes incendie et intrusion, contrôles d'accès, extincteurs, RIA et exutoires de fumée.
-Identifier les dysfonctionnements, effectuer les premières vérifications et réaliser les interventions simples relevant de ses compétences et habilitations,...
Entretien, maintenance et suivi des prestataires
-Suivre les entretiens et contrôles périodiques des équipements et veiller au respect des échéances.
-Planifier et suivre les interventions des prestataires externes dans le cadre des contrats et marchés existants et vérifier la bonne exécution des prestations,...

Le technicien bâtiment peut être amené à effectuer toute autre tâche en lien avec ses compétences et nécessaire au bon fonctionnement du service.

Savoir & savoir-faire

-Connaissances pratiques de base du fonctionnement des installations de chauffage, climatisation/ventilation, installations électriques courantes et équipements techniques des bâtiments.
-Connaissances de base des dispositifs de sécurité des bâtiments : alarmes, contrôle d'accès, extincteurs, RIA et exutoires de fumée.
-Lire et interpréter les informations d'un compteur, d'un équipement, d'une notice, d'un plan ou d'un schéma technique simple.
-Effectuer des contrôles de premier niveau et identifier les anomalies ou dysfonctionnements apparents,...

Savoir-être

-Rigueur, organisation et sens des priorités.
- Autonomie, initiative et sens pratique.
- Capacité à collaborer avec différents interlocuteurs,...

Conditions de travail

-Temps plein
-Barème D4 : min 15.823,55 € - max 23.131,96 € (montants annuels bruts pour un temps plein) à l'index du 1er septembre 2026 : 2,2080
-Avantages : chèques-repas (8 €), 27 jours de congés, pécule de vacances et allocation de fin d'année, intervention dans les frais de transport, télétravail et horaires flexibles.

Dossier de candidature

-A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'AUBANGE - 22, rue Haute à 6791 ATHUS
-A déposer contre accusé de réception au service du personnel de la Ville d'AUBANGE - 38, rue Haute à 6791 ATHUS
-A envoyer par mail au service du personnel de la Ville d'AUBANGE (un accusé de réception sera renvoyé) - job@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- extrait de casier judiciaire (modèle de base : 595) daté de moins de 3 mois ;
- copie du permis de séjour, le cas échéant ;
- document(s) d'aide à l'emploi, le cas échéant.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel (063/38.09.58 ou 063/38.09.59 ou 063/43.03.22).

Date limite de candidature :
le 16 décembre 2026 au plus tard

Ville d'AUBANGE, le 19 novembre 2026
Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) LESPAGNARD A.

Le Bourgmestre,
(s) KINARD F.